

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1986

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et
M. Thierry

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	600 000 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	600 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2023, selon les chiffres communiqués par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 90 748 candidates et candidats lycéens ou étudiants en demande de réorientation n'avaient pas reçu de proposition d'affectation sur la plateforme Parcoursup au 8 juillet 2023. 30 096 autres candidates et candidats avaient quitté la plateforme. De nombreuses filières sont en tension faute de places suffisantes. Le présent amendement vise à créer 100 000 places en licence afin de mettre fin à la sélection à l'université et de permettre à chaque étudiant de s'inscrire dans la filière de son choix.

Cet amendement attribue en crédits de paiement (CP) et en autorisations d'engagement (AE) 600 000 000 d'euros supplémentaires à l'action 1 « Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Afin de respecter les règles de recevabilité financière conformément à l'article 40 de la Constitution, l'amendement prélève 600 000 000 d'euros en CP et en AE dans l'action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme 193 « Recherche spatiale ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.